

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO****OBJET : Participation financière 2018 au fonctionnement du Conseil départemental de  
l'accès au droit des Bouches-du-Rhône (CDAD13).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'accès au droit consiste à permettre à toute personne, sans condition de ressources, de bénéficier d'une information générale sur ses droits et obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche, d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles, de consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Ainsi, le CDAD 13 a pour principales tâches en matière de politique d'accès au droit de :

- recenser les besoins d'accès au droit ;
- définir une politique locale d'accès au droit ;
- dresser et diffuser un inventaire des actions menées ;
- donner un avis pour toute demande de concours financier adressée à l'Etat ;
- évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours ;
- participer, le cas échéant, au financement des actions.

Sa mission est d'assurer un rôle de coordination, de favoriser l'innovation sur des projets spécifiques et de développer des modes alternatifs de résolution des conflits tels que la médiation pénale et la médiation civile.

Afin de faciliter l'accès au droit des personnes les plus en difficulté, le CDAD 13 a établi une couverture géographique de l'ensemble du département par la mise en place de consultations généralistes et spécialisées d'avocats, de notaires et d'huissiers dans 57 lieux de consultations, sur 37 communes du département. Ces consultations de proximité sont gratuites et confidentielles.

Prenant en compte les spécificités départementales et les volontés partenariales, le CDAD 13 a contribué à la mise en place de projets spécifiques et de consultations juridiques spécialisées tels que :

- des antennes de prévention des expulsions locatives ;
- des antennes juridiques et de médiation ;
- des consultations dédiées à l'accès au droit pour les personnes âgées isolées ;
- des consultations en droit de l'enfant, et pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
- des points d'accès au droit en milieu pénitentiaire ;
- des consultations dédiées à l'accès au droit des personnes en grande difficulté ;

- des consultations en droit du travail.

Ces différentes consultations constituent un outil pertinent pour les services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, plus particulièrement pour les services de la direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) :

- les maisons départementales de la solidarité (MDS), sur tous les aspects du droit, et notamment en ce qui concerne la prévention des expulsions domiciliaires, dont elles sont un des principaux acteurs ;
- la direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge, notamment pour ce qui concerne l'accès au droit des personnes âgées isolées.

Par ailleurs, le centre d'accès au droit des étrangers (CADE) a été créé à l'initiative du CDAD 13 en novembre 2001.

Le CDAD 13 a mis également en place un processus de labellisation des actions d'accès au droit permettant de délivrer une reconnaissance de la qualité et du service rendu. La labellisation est attribuée pour une courte durée et fait l'objet de la signature d'une charte.

Ainsi en 2018, le CDAD 13 entend poursuivre les permanences et les dispositifs d'accès aux droits implantés dans les 37 communes du département, après une réorganisation de certaines d'entre elles, mise en œuvre selon les décisions prises par le conseil d'administration dans un objectif de rationalisation.

Toutefois, si en 20 ans d'existence, les actions menées par le CDAD 13 auprès des publics jeunes ont été fortement développées, il apparaît nécessaire de développer les actions auprès des seniors qui représentent un public souvent démuné et en difficulté du fait de leur perte d'autonomie.

Il souhaite également développer de nouveaux partenariats et répondre aux besoins des différentes associations signataires de la charte nationale de l'accès au droit. Cette charte, signée le 21 février 2017, a commencé à être déclinée à partir du mois de novembre 2017 au niveau local par le CDAD 13, en réunissant pour la première fois les représentants locaux des associations : fondation Abbé Pierre, secours catholique, restos du cœur, agir tous pour la dignité (ATD) Quart monde, le comité inter mouvement auprès des évacués (CIMADE) et le réseau national d'accès au droit et à la médiation (RENADEM).

En 2017, le montant de la participation accordée s'élevait à 105 120,33 €

En 2018, le CDAD 13 sollicite une participation financière de 110 412,69 € pour son fonctionnement et les actions menées par les trois barreaux du département des Bouches-du-Rhône (Marseille, Aix-en-Provence, Tarascon).

L'augmentation de 5 292,36 € permettra la pérennisation des consultations qui ont débuté en septembre 2017 et rendra possible la mise en œuvre de nouvelles actions, telles que :

- futures permanences au sein de la nouvelle maison de la justice et du droit de Marseille ;
- mise en œuvre d'actions qui ont dû être reportées à 2018 ;
- déploiement ou renforcement d'actions existantes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL